

**SOCIETE IMMOBILIERE ET D'AMENAGEMENT URBAIN (SImAU)**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES PECHEA A COTONOU**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**LOT 1 : TRAVAUX DE VIABILISATION DE LA ZONE DE PROMOTION  
IMMOBILIERE DE TOGBIN-DAHO ADOUNKO**

**LOT 2 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLAGE DE FIDJROSSE ENTRE  
MARIE STELLA ET ADOUNKO**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Résultats N° 004 /SImAU/DG/DO/DJ/SPM

**RESULTATS DE L'EVALUATION DES OFFRES**

**AUTORITE CONTRACTANTE** : Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SImAU)

**OBJET** : Dossier d'Appel d'Offres N° 070/SImAU/DG/DO/DJ du 25/08/2022

**FINANCEMENT** : BUDGET PROJET

Le présent a pour but de vous notifier les résultats de l'évaluation des offres et d'attribution provisoire des marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la Route des Pêches à Cotonou (lots 1 et 2) qui se présentent comme suit :

**I- ATTRIBUTION PROVISOIRE DES MARCHES :**

Les soumissionnaires déclarés attributaires provisoires des marchés sont :

- La société SOGEA-SATOM pour un montant de **vingt-quatre milliards neuf cent quarante-quatre millions huit cent trente-six mille quatre cent vingt-six (24 944 836 426) F CFA hors taxes** soit **vingt-neuf milliards quatre cent trente-quatre millions neuf cent six mille neuf cent quatre-vingt-trois (29 434 906 983) FCFA toutes taxes comprises** pour un délai d'exécution de **quinze (15) mois** ;
- La société HITECH-ITB BENIN pour un montant de **vingt-quatre milliards sept cent quatre-vingt-quinze millions cinq cent onze mille cinq cent cinquante-cinq (24 795 511 555) F CFA hors taxes** soit **vingt-neuf milliards deux cent cinquante-huit millions sept cent trois mille six cent trente-cinq (29 258 703 635) FCFA toutes taxes comprises** pour un délai d'exécution de **quinze (15) mois**.

**OFFRES NON RETENUES :**

Les soumissionnaires non retenus et les motifs du rejet des offres sont les suivants :

| N° | Soumissionnaires   | Motifs de rejet   |
|----|--|---|
| 1  | ADEOTI SA (lot 01)   | L'offre du soumissionnaire est économiquement moins avantageuse pour le Projet.     |
| 2  | HUNAN ROAD & BRIDGE<br>CONSTRUCTION GROUP<br>COMPANY LIMITED (HNRB)<br>(lots 01 et 02) | Les offres du soumissionnaire sont économiquement moins avantageuses pour le Projet |

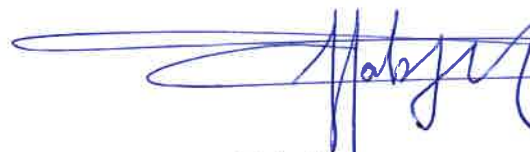
|    |   |  |
|----|---|--|
| 3  | OFMAS SA (lots 01 et 02)  | Les offres présentées ne satisfont pas pour l'essentiel aux critères de qualification exigés conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'offres.<br>Il ne dispose pas de capacités techniques pour exécuter les travaux.   |
| 4  | CHINA ROAD AND BRIDGE CORPORATE (CRBC) (lots 01 et 02)  | Les offres du soumissionnaire sont économiquement moins avantageuses pour le Projet  |
| 5  | NIKHITAA'S (lots 01 et 02)  | Les offres présentées ne satisfont pas pour l'essentiel aux critères de qualification exigés conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'offres.<br>Il ne dispose pas de capacités techniques pour exécuter les travaux.<br>Pour le lot 01, l'offre financière proposée est largement en dessous du coût d'objectif et ne garantit pas une bonne exécution des travaux au regard des enjeux de délai (12 mois).<br>Pour le lot 02, l'offre du soumissionnaire est économiquement moins avantageuse pour le Projet. |
| 6  | GROUPEMENT LEVANTINA, INGENIERIA CONSTRUCCION / ÉTUDE ET EXECUTION DES BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS, SARL (LIC/EEBTP) (lots 01 et 02) | Les offres présentées ne satisfont pas pour l'essentiel aux critères de qualification exigés conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'offres.<br>Il ne dispose pas de capacités technique et financière pour exécuter les travaux   |
| 7  | SINOHYDRO (lots 01 et 02)   | Les offres du soumissionnaire sont économiquement moins avantageuses pour le Projet  |
| 8  | CHINA GEZHOUBA GROUP COMPANY. LIMITED (CGGC) (lots 01 et 02)  | Les offres du soumissionnaire sont économiquement moins avantageuses pour le Projet  |
| 9  | GROUPEMENT ASEMI / GLOBEX CONSTRUCTION / AGIRE SARL (lot 01)  | L'offre présentée ne satisfait pas pour l'essentiel aux critères de qualification exigés conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'offres.<br>Il ne dispose pas de capacités techniques pour exécuter les travaux. De plus, l'offre financière proposée est largement en dessous du coût d'objectif et ne garantit pas une bonne exécution des travaux au regard des enjeux de délai (12 mois).  |
| 10 | SOCIETE ALMA BTP SARL (lot 01)  | L'offre présentée ne satisfait pas pour l'essentiel aux critères de qualification exigés conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'offres.<br>Il ne dispose pas de capacités financières pour exécuter les travaux   |
| 11 | GROUPEMENT GRANDE ENTREPRISE ROUTIERE SA / CENTRO SA (GER/CENTRO) (lots 01 et 02)   | Les offres présentées ne satisfont pas pour l'essentiel aux critères de qualification exigés conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'offres.   |

|    |   |  |
|----|---|--|
|    |   | <p>Les offres financières proposées sont largement en dessous des coûts d'objectif et ne garantissent pas une bonne exécution des travaux.</p> <p>De plus, le plan de charge de l'entreprise ne garantit pas une bonne exécution des travaux au regard des enjeux de délai. Cette entreprise a des contrats en cours avec l'Autorité Contractante.</p> |
| 12 | CHINA HARBOUR ENGINEERING COMPANY LIMITED (CHEC) (lot 02)                   | L'offre du soumissionnaire est économiquement moins avantageuse pour le Projet.  |
| 13 | GROUPEMENT SEGBO CONSTRUCTION ET DIVERS / GROUPE HIMALAYA (SCS/GH) (lot 02) | L'offre du soumissionnaire est économiquement moins avantageuse pour le Projet.  |

Enfin, les soumissionnaires non retenus sont invités à retirer leurs garanties de soumission au siège social de la SIMAU dès réception des présents résultats de l'évaluation des offres.

Fait à Cotonou, le 20 janvier 2023

Pour l'Autorité Contractante  
Le **Directeur Juridique**



**Fabrice HOUEDE**

